

1. L'école en France :

En France, l'instruction est obligatoire, laïque et gratuite.

Elle est obligatoire de 6 à 16 ans.

Elle est laïque, on ne doit pas montrer de symboles religieux à

l'école.

Elle est gratuite pour tous.

	Classe	Âge
Maternelle	Petite section	3 ans
	Moyenne section	4 ans
	Grande section	5 ans
Primaire	Cours Préparatoire (CP)	6 ans
	Cours Élémentaire 1 (CE1)	7 ans
	Cours Élémentaire 2 (CE2)	8 ans
	Cours Moyen 1 (CM1)	9 ans
	Cours Moyen 2 (CM2)	10 ans
Collège	Sixième (6 ^e)	11 ans
	Cinquième (5 ^e)	12 ans
	Quatrième (4 ^e)	13 ans
	Troisième (3 ^e)	14 ans
	Examen du BREVET	



Lycée	Voie générale et technologique		Voie professionnelle			Âge
	Seconde (2 nd e) générale et technologique		Seconde Professionnelle	Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP)	Brevet d'Enseignement Professionnel (BEP)	15 ans
	Première (1 ^{ère}) générale ES L S*	Première (1 ^{ère}) technologique	Première Pro	CAP	BEP	16 ans
	Terminale (Tale) générale ES L S	Terminale (Tale) technologique	Terminale Pro	Examen du CAP	Examen du BEP	17 ans
	Examen du BACCALAURÉAT (le bac)					

ES = Économique et Social L= Littéraire S = Scientifique

Le CAP est un cursus très court, on est la moitié du temps dans une entreprise et l'autre moitié du temps à l'école. Il permet de travailler très vite.

Le BEP est un peu plus théorique que le CAP, il permet aussi de poursuivre des études dans un lycée professionnel.

Le lycée professionnel propose aux élèves de faire des stages en entreprise, et de continuer des études après le bac.

Les études supérieures :

Après le bac général ou technologique, la plupart des lycéens vont à l'université, mais il existe d'autres possibilités.

Pour entrer à l'université, il faut avoir le bac.

Pour entrer dans les grandes écoles et les écoles spécialisées, il faut passer un concours (seuls les meilleurs élèves qui passent les tests sont sélectionnés) ou présenter un dossier (notes du lycée, lettre de motivation...)

Pour étudier en DUT ou en BTS, les élèves sont sélectionnés grâce à leur dossier scolaire.

Organización de los estudios superiores en Francia

Nivel de estudios	Título obtenido	ECTS aprobados
1º año	L1 (Primer año de 'Licence')	60 ECTS
2º año	L2 (Segundo año de 'Licence')	120 ECTS
3º año	L3 (Tercer año de 'Licence')	180 ECTS
LICENCE (Obtención del título)		
4º año	M1 (Primer año de Máster)	240 ECTS
5º año	M2 (Segundo año de Máster): - Máster Profesional (Professionnel) Máster Investigación (Recherche)	300 ECTS
MASTER (Obtención del título)		
6º a 8º año	Doctorado	ECTS por definir
DOCTORAT		

